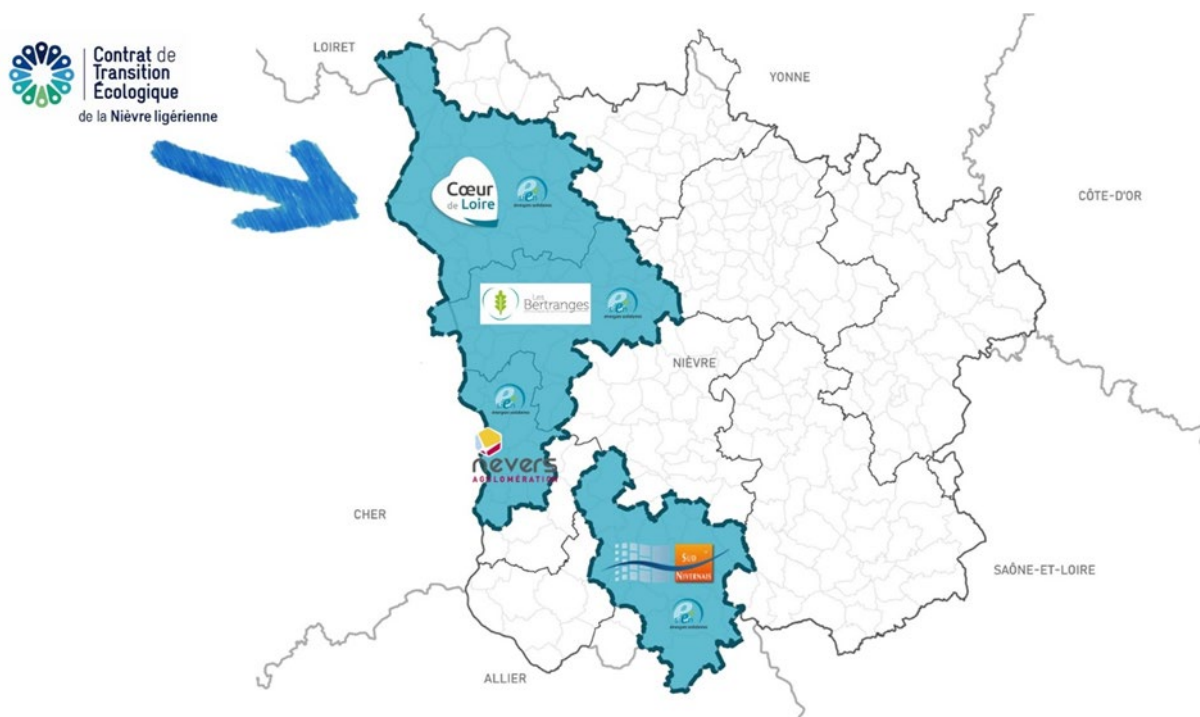


## Le Contrat de Transition Ecologique, une démarche partenariale pour accélérer la transition écologique dans la Nièvre ligérienne

Le 3 février 2020, les élus représentants du SIEEEN, des *communautés de communes des Bertranges, du Sud Nivernais, de Cœur de Loire* et de la *communauté d'agglomération de Nevers* signaient avec l'Etat un Contrat de Transition Ecologique. Quelques mois plus tard, ce contrat accompagne toujours davantage de projets novateurs portés par les acteurs locaux.



Les services de l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique, Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires de la Nièvre...), différents établissements publics (chambres consulaires, ADEME, Cerema, Pays Val de Loire Nivernais...) et les intercommunalités signataires du Contrat appuyées par le SIEEEN **se mobilisent pour faciliter la réalisation de projets bénéfiques** à la fois pour l'environnement, les habitants et l'attractivité économique du territoire.

Ces projets peuvent être portés par des associations, des entreprises de toutes les tailles ou encore par les collectivités elles-mêmes. Le CTE prévoit d'inscrire en priorité des projets permettant d'avancer sur les **4 axes de travail** suivants :

- Des complémentarités et des réciprocitys urbain – rural
- Une transition écologique pour et avec les habitants
- Réduire les vulnérabilités énergétiques et climatiques
- Une économie de la transition bâtie sur les ressources locales



La logique qui anime ce Contrat est de repérer **sur le terrain** des projets qui répondent à des besoins actuels ou en anticipation du changement climatique, et de leur proposer un accompagnement adapté plutôt que d'imposer des politiques publiques descendantes.

Le soutien des services de l'Etat aux projets inscrits dans le CTE est renforcé par rapport aux procédures habituelles via des **procédures administratives allégées**, une **priorité d'accès aux financements**, une **ingénierie mise à disposition**...

Le CTE permet de **réunir des groupes de travail sur des sujets innovants**. Un groupe est par exemple dédié à l'étude d'une méthode permettant de donner une valeur chiffrée aux services rendus par les milieux naturels en matière de captation du carbone qui est émis dans l'atmosphère par les activités humaines et s'avère responsable du réchauffement planétaire.



Le Contrat procure aussi de multiples occasions de **mettre en réseaux** des acteurs qui n'étaient pas encore en collaboration. Il a pour but de **faire connaître plus largement les actions** engagées en faveur de la transition vers un modèle soutenable de mobilités, de production et de consommation.

La crise sanitaire actuelle a fortement questionné nos pratiques quotidiennes et a notamment mis en évidence la vulnérabilité de nos lieux de vie lorsque les approvisionnements habituels ne peuvent plus être assurés aussi facilement. Le CTE est donc un espace privilégié de réflexion et de maturation de projets pour inventer les pratiques de demain et créer des communautés territoriales capables de surmonter les crises en tendant vers l'autosuffisance dans tous les domaines : alimentation, énergie, eau de qualité, matériaux de construction, déchets revalorisés, compétences des travailleurs...



👉 Pour retrouver l'ensemble des actions inscrites dans le Contrat de Transition Ecologique Nièvre Ligérienne, et celles en cours de réflexion, cliquez ici : <https://www.communecter.org/costum/co/index/id/ctenat#@cteNievreLigerienne>.

👉 Vous avez un projet et vous souhaitez plus de renseignements ? Vous pouvez contacter Laure Baudin, chargée de mission pour l'animation du CTE, à l'adresse suivante : [laure.baudin@sieeen.fr](mailto:laure.baudin@sieeen.fr).

